



LA RECHERCHE COLLABORATIVE



Cette forme de recherche se veut davantage inclusive et transparente: les partenaires non-chercheurs sont considérés au même niveau et apportent une expertise complémentaire des scientifiques dans le projet.

Ce document est sous licence creative commons



pilier ici

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET COEX?



CONTACTEZ-NOUS

Sélim Louafi & Mathieu Thomas

UMR AGAP
CIRAD, Montpellier

selim.louafi@cirad.fr
mathieu.thomas@cirad.fr

pilier ici



Comprendre le projet

CO EX



#1

La coexistence des systèmes semenciers

COMPRENDRE LA COEXISTENCE

Pourquoi cette notion?

De nos jours, une vision binaire de la gestion des semences agricoles est à l'œuvre; celle qui oppose frontalement le secteur semencier d'homologation des variétés et de certification des semences, dit « formel », au secteur dit « informel » agissant hors de ces cadres réglementaires. Pourtant, cette logique réductrice cache l'existence de la diversité des pratiques entourant la circulation de semences, le choix des variétés cultivées et leurs usages par les agriculteurs en Afrique de l'Ouest. Pour donner une image plus fidèle de cette réalité, nous avons voulu décrire ces systèmes semenciers, c'est-à-dire documenter les interactions entre la diversité des semences, la diversité des acteurs et la diversité des règles présidant à leur utilisation et leur échange. Ces différentes interactions illustrent la coexistence des systèmes semenciers, selon trois déterminants.

La coexistence des acteurs et de leurs représentations

Nous soulignons qu'en Afrique de l'Ouest, les agriculteurs, les organisations paysannes, les centres de recherche nationaux, les coopératives et entreprises semencières mais aussi les banques de semences communautaires travaillent à sélectionner, multiplier, conserver et faire circuler les semences. Parler de coexistence des acteurs semenciers, c'est reconnaître l'importance de chacun, ainsi que les différentes formes d'autorité et de légitimité qu'ils exercent sur la circulation et l'utilisation des semences. Ce type de coexistence se traduit par un pluralisme ontologique, c'est-à-dire la présence de différences dans les représentations, les discours et les valeurs associés à un même objet. Documenter ces représentations dans leurs diversités atteste que la semence ne se limite pas à sa caractérisation biologique. Pourtant, seule cette facette est traduite dans le droit, à travers les critères d'éligibilité appliqués par le secteur semencier dit formel.

La coexistence spatiale

Nous reconnaissons la complémentarité entre l'ensemble des systèmes semenciers au sein d'un même territoire. Notre étude de la diversité des pratiques de gestion des semences en terme d'approvisionnement, de multiplication, de stockage et de diffusion dans des espaces géographiques donnés atteste de la porosité de ces systèmes, à travers la circulation d'acteurs, de lots de semences et des connaissances associées. Cette deuxième déclinaison de la coexistence s'oppose à la logique de spécialisation territoriale de la production agricole. L'enjeu est de travailler à reconnaître les interdépendances entre différents systèmes semenciers au sein d'une région et les conditions favorables qui en émergent, par exemple dans l'accès et la disponibilité des semences pour les agriculteurs.



La coexistence politique

Nous insistons sur l'importance de dépasser le narratif de développement agricole actuel, à trajectoire unique, qui oppose le secteur semencier dit formel comme porteur de modernité au secteur dit informel, renvoyant à un reliquat du passé et contraint à s'adapter ou voué à disparaître. La coexistence politique reconnaît que la seule métrique du rendement agricole avec laquelle est jugée l'efficacité des systèmes semenciers crée une série de points aveugles sur l'efficacité des systèmes dits informels pour l'atteinte d'objectifs plus diversifiés : culinaires, agronomiques, socio-culturels, environnementaux... Le projet CoEX met en évidence le maintien des systèmes dits informels même en présence d'autres sources d'approvisionnement plus formelles. Cette résilience prouve que ces dits systèmes remplissent une fonction. Il convient de développer des outils pour mieux apprécier leur contribution à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

PRENDRE EN COMPTE LA COEXISTENCE : QUELLES PERSPECTIVES POLITIQUES?

1. Redéfinir un narratif de développement agricole aux niveaux nationaux afin que l'apport majeur des agriculteurs à la production semencière en Afrique de l'Ouest mène à une reconnaissance symbolique et effective de leur travail de gestionnaire de l'agrobiodiversité à l'échelle des pays concernés. Cela doit se traduire par le dépassement de la seule logique « filière semencière formelle » vers une perspective pluraliste, reconnaissant la diversité des modes de production, de conservation et de diffusion des semences.

2. Ouvrir des espaces de concertations pluralistes à l'échelle des instances de décisions internationales pour mieux prendre en compte les modalités d'interaction des différents systèmes semenciers et des acteurs intermédiaires qui facilitent ces interactions. Cela demande de favoriser les logiques de complémentarité/coopération entre variétés locales et améliorées, plutôt que celle de compétition/juxtaposition, en appuyant par exemple la création de banques communautaires décentralisées.



3. Mettre en débat les procédures d'inscription et de gestion du catalogue des semences autorisées à être échangées et mises en production. Cela implique de prendre en compte dans les textes de lois des catégories juridiques intermédiaires comme celle des « semences communautaires » au Burkina Faso.